



**RAPPORT EN L'EXIGENCE DU DECRET
D'APPLICATION DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI
ENERGIE CLIMAT (LEC) AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

June 2023

PREAMBULE

Le présent rapport couvre la ligne de métier de Mirabaud Asset Management et répond plus particulièrement aux exigences du décret d'application de l'article 29 de la loi énergie climat (LEC) du 8 novembre 2019, publié le 27 mai 2021, et est applicable à l'entité Mirabaud Asset Management (France) SAS.

Ce décret a pour objet de clarifier et renforcer le cadre de transparence extra financière des acteurs de marché avec :

- Une meilleure intégration des enjeux climatiques et de biodiversité au sein des politiques d'investissement*
- La prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques*

Le rapport présenté permet de répondre au renforcement des exigences en matière de transparence et de reporting sur les risques relatifs au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité

Sauf mention contraire, les données indiquées dans ce rapport sont au 31 décembre 2022.

TABLE DES MATIÈRES

1. Démarche générale de Mirabaud Asset Management sur la prise en compte de critères ESG dans la politique d'investissement	4
1.1 Démarche générale et grands principes.....	4
1.2 Principes d'Intégration et analyse ESG.....	5
1.3 Périmètre et classification selon les approches SFDR	6
1.4 Adhésion à des chartes, codes et labels.....	8
2 Moyens internes déployés par l'entité	9
2.1. Description des ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement	9
2.2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité	10
3 Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	12
3.1 Gouvernance	12
3.2 Informations quant à l'adaptation des politiques de rémunération	12
4 Stratégie d'engagement et politique de vote	14
4.1 Exercice des droits de vote	14
4.2 Dialogue et engagement.....	15
5 Politique climat	16
5.1 Gestion des risques liés au climat.....	16
5.2 Focus sur l'Alignement aux objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique	17
5.3 Taxonomie environnementale et combustibles fossiles.....	21
5.4. Intégration de la biodiversité dans l'analyse extra-financière et engagement	22
6. Intégration des critères ESG dans la gestion des risques	24

1. Démarche générale de Mirabaud Asset Management sur la prise en compte de critères ESG dans la politique d'investissement

Convaincues que les facteurs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) forment un élément important dans l'évaluation et les choix des investissements, les entités de Mirabaud Asset Management intègrent les critères ESG dans l'analyse financière et la stratégie d'investissement de divers fonds et mandats gérés. L'offre diversifiée de solutions d'investissement, développée par Mirabaud Asset Management, répond de manière exhaustive aux demandes de ses clients, privés et institutionnels, en tenant compte à la fois de leurs objectifs financiers, de leurs profils de risque ainsi que de leurs préférences de durabilité. Mirabaud Asset Management, la ligne de métier de gestion d'actifs du Groupe Mirabaud, s'est résolument engagée à déployer les moyens et à mobiliser ses équipes internes pour intégrer les critères ESG à l'ensemble de sa gamme de produits d'investissement. Ces actifs correspondent à EUR 7,3 milliards au 30/12/2022.

L'objectif principal de Mirabaud Asset Management est de maximiser les rendements à long terme pour ses investisseurs tout en promouvant les bonnes pratiques au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons. Pour cela, Mirabaud Asset Management sélectionne les entreprises qui s'emploient à développer des modèles d'affaires durables et qui sont en mesure de faire face à des défis à la fois cycliques et structurels. Mirabaud Asset Management croit qu'un examen minutieux de la stratégie de l'entreprise, de la gouvernance d'entreprise, de la gestion financière, de la transparence, ainsi que des enjeux sociaux, environnementaux et ceux liés au changement climatique sont les principaux moteurs de la durabilité à long terme. Mirabaud Asset Management a la conviction que la prise en compte des facteurs ESG dans le processus d'investissement a un impact positif non seulement sur la société et/ou environnement mais aussi sur les rendements financiers à long terme et, en fin de compte, garantit la préservation du capital de nos investisseurs.

1.1 Démarche générale et grands principes

Pour atteindre l'objectif de Mirabaud Asset Management d'offrir une « gamme complète de produits et services responsables et durables », nous visons à fournir des produits et services de haute qualité, où nos clients sont assurés que:

- Nous évitons les investissements et les transactions dans/avec des entreprises qui pourraient présenter un risque financier en raison de leurs défis éthiques, sociaux ou environnementaux ;
- Nous tenons compte des facteurs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement ;

- Nous nous associons pour améliorer les pratiques commerciales liées à l'ESG et mieux allouer le capital sur le long terme. La stratégie ISR de Mirabaud Asset Management repose sur les piliers complémentaires suivants:

- **Exclusion**: Nous excluons de notre univers d'investissement les entreprises qui sont impliquées dans des activités jugées «controversées» par les conventions et accords internationaux et certaines lois nationales, ou qui présentent un risque pour la santé ou l'environnement, et qui ne peuvent être traitées par l'engagement.

- **Actionnariat actif**: Cette approche se traduit par l'initiation et le maintien d'un dialogue formel avec les entreprises, ainsi que par l'exercice de ses droits de vote.

- **Intégration ESG**: L'analyse ESG est intégrée aux processus d'investissement depuis les premières étapes jusqu'à la construction du portefeuille, en nous basant à la fois sur des analyses quantitatives et qualitatives.

- **Politique climat**: Outre la mise en avant des entreprises bas carbone, l'approche du changement climatique vise également à inciter les émetteurs à forte émission de carbone à réduire leurs émissions et soutenir celles qui s'y emploient, plutôt que de les exclure.

Exclusion

Également connu sous le nom de sélection négative, l'exclusion est considérée comme l'une des principales stratégies de l'investissement socialement responsable. (ISR). Certaines activités ou produits sont jugés «controversés» lorsqu'ils présentent des risques majeurs et globaux pour la société ou l'environnement. Indirectement, de telles activités exposent les investisseurs à de graves risques de réputation et potentiellement financiers. Conformément à la politique d'exclusion du Groupe Mirabaud, Mirabaud Asset Management a formalisé une politique d'exclusion en détaillant les activités exclues dans son univers d'investissement.

Actionnariat actif

Notre expérience en tant que gérants actifs et notre expertise en matière de classes d'actifs et de recherche ESG sont les fondements de notre philosophie d'investissement. En tant que gérants des actifs de nos clients, nous souhaitons utiliser notre influence de façon active et engager un dialogue avec les entreprises sur les enjeux ESG afin de préserver et faire fructifier la valeur de nos actifs. Ce dialogue améliore également notre compréhension de la durabilité d'une entreprise, ce dont nous tenons compte dans nos processus d'investissement.

1.2 Principes d'Intégration et analyse ESG

Nous considérons l'intégration ESG comme une approche qui fournit un cadre pour inclure explicitement les enjeux ESG aux côtés des enjeux financiers tout au long du processus d'investissement.

Notre politique ISR couvre tous nos investissements directs. Mirabaud Asset Management adapte continuellement ses approches liées à l'ISR pour répondre aux attentes de nos clients et de nos parties prenantes.

Notre objectif principal étant de fournir à nos clients des rendements ajustés au risque, nous adoptons une stratégie basée sur l'inclusion plutôt que sur l'exclusion pure et simple. Par conséquent, nous investissons dans des entreprises où des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ont été identifiés, à condition que l'analyse globale risque/ rendement reste favorable.

En intégrant les éléments ESG dans le processus d'investissement, nous sommes en mesure de combiner l'analyse descendante et ascendante, le cas échéant, afin d'améliorer nos stratégies de sélection de titres et le couple rendement-risque. L'approche top-down (quantitative) nous permet d'optimiser l'univers d'investissement en fixant un seuil minimum de score ESG excluant de facto les entreprises récemment impliquées dans des controverses majeures. L'approche bottom-up (qualitative) consiste à mettre en œuvre une intégration ESG avancée allant de pair avec l'analyse fondamentale financière par une évaluation approfondie des enjeux ESG matériels.

Nos gérants et/ou analystes passent en revue différents indicateurs, spécifiques à chaque sous-secteur, afin de refléter au mieux la manière dont les entreprises gèrent les différents risques et opportunités ESG auxquels elles peuvent être confrontées. Notre évaluation finale est ainsi basée sur une analyse multi-composante qui nous permet d'avoir une vision holistique de la performance et du potentiel extra-financier de l'entreprise. En outre, cette analyse est enrichie par les commentaires et les contributions des gérants de portefeuille suite aux meetings d'engagement et au dialogue avec la direction de l'entreprise. Les trois composantes de l'évaluation ESG sont décrites dans le diagramme ci-dessous :



RESPONSABILITÉ

Évaluer les pratiques responsables des entreprises et comment elles rendent compte à leurs différentes parties prenantes



MATERIALITÉ

Identifier et évaluer les principaux enjeux et opportunités ESG par industrie et par secteur



DURABILITÉ

Mesurer les externalités positives et négatives des entreprises ainsi que la contribution de leurs produits et/ou services aux enjeux du développement durable

1.3 Périmètre et classification selon les approches SFDR

Les encours sous gestion des fonds et mandats ISR de Mirabaud Asset Management s'élèvent à EUR 3,7 milliards au 30/12/2022 dont 39% ayant obtenu le Label ISR, soutenu par le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et 24% ayant obtenu le Label Towards Sustainability. Il s'agit de véhicules d'investissement qui intègrent pleinement des critères ESG

additionnels dans leur processus d'investissement et tiennent compte des piliers de notre Stratégie ISR, présentés dans le point 1.1. Par ailleurs, 24,5% de ces encours sous gestion des fonds et mandats ISR sont gérés par Mirabaud Asset Management (France).

		Classification SFDR	En % de l'Encours Total	Exclusion	Selection Positive	Engagement	Proxy Voting	Intégration ESG/Climat	Impact Investing	Label ISR
Actions	Mirabaud - Sustainable Global Focus	Article 8	5.11%	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓
	Mirabaud - Sustainable Global High Dividend	Article 8	0.78%	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓
	Mirabaud - Discovery Europe	Article 8	0.53%	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓
	Mirabaud - Discovery Europe ex-UK	Article 8	0.40%	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓
	Mirabaud Equities Asia ex Japan	Article 8	0.95%	✓	✓	✓	✓	✓	-	-
	Mirabaud - Equities Global Emerging Markets	Article 8	0.52%	✓	✓	✓	✓	✓	-	-
	Mirabaud Fund (CH) Swiss Equities	Eq. Article 8*	0.42%	✓	✓	✓	✓	✓	-	-
	Mirabaud - Equities Swiss Small and Mid	Article 8	9.64%	✓	✓	✓	✓	✓	-	-
	Mirabaud - UK Equity High Alpha	Article 8	0.63%	✓	✓	✓	✓	✓	-	-
Obligations Convertibles	Mirabaud - Convertible Bonds Europe	Article 8	0.47%	✓	✓	✓	N/A	✓	-	✓
	Mirabaud - Sustainable Convertibles Global**	Article 8	11.42%	✓	✓	✓	N/A	✓	-	✓
	Mirabaud - Discovery Convertibles Global	Article 8	0.63%	✓	✓	✓	N/A	✓	-	✓
Obligations	Mirabaud - Global Climate Bond	Article 9	0.49%	✓	✓	✓	N/A	✓	✓	✓
	Mirabaud - Sustainable Global Strategic Bond Fund	Article 8	6.38%	✓	✓	✓	N/A	✓	-	-
	Mirabaud - Sustainable Global High Yield Bonds	Article 8	2.69%	✓	✓	✓	N/A	✓	-	-
	Mirabaud - Global Diversified Credit Fund	Article 8	0.21%	✓	-	✓	N/A	✓	-	-
	Mirabaud - Global Short Duration	Article 8	2.18%	✓	✓	✓	N/A	✓	-	-
	Mirabaud - Global Emerging Market Bond Fund	Article 8	1.35%	✓	-	✓	N/A	✓	-	-
	Mirabaud - Emerging Market 2024 Fixed Maturity	Article 8	1.12%	✓	-	✓	N/A	✓	-	-
	Mirabaud - Emerging Market 2025 Fixed Maturity	Article 8	1.56%	✓	-	✓	N/A	✓	-	-
Private Equity	Mirabaud Lifestyle Impact & Innovation	Article 8	1.56%	✓	-	✓	N/A	✓	✓	-
Real Estate	Mirabaud Grand Paris	Article 9	2.05%	✓	-	✓	N/A	✓	✓	-
<p>* Ces compartiments étant domiciliés en Suisse, ne sont pas soumis à la réglementation SFDR. Toutefois, compte tenu de leur processus, ils peuvent être considérés comme équivalents à des fonds Articles 8</p> <p>** Compartiment de plus de 500M€ d'encours sous gestion et soumis à l'article 29 LEC</p>										

Le tableau ci-dessus comprend les fonds ouverts aux investisseurs externes ayant déjà mis en place, à différents degrés, une approche durable dans leur stratégie d'investissement. De ce fait, les fonds d'allocation d'actifs et les fonds alternatifs ne figurent pas dans le tableau. Les mandats et fonds dédiés gérés par les entités de Mirabaud Asset Management ne sont pas indiqués dans

le tableau. Ils représentent néanmoins 3,27% des actifs ISR gérés par Mirabaud Asset Management.

1.4 Adhésion à des chartes, codes et labels

Signataire des principes de l'ONU pour l'investissement responsable (UNPRI) depuis 2010, nous agissons en conséquence pour intégrer et promouvoir les principes internationalement reconnus de la finance responsable.

Nous soutenons les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Nous nous engageons pour la promotion et le développement de la finance durable, notamment à travers notre partenariat avec les associations Swiss Sustainable Finance (SSF) et Sustainable Finance Geneva (SFG).

Chez Mirabaud Asset Management, nous voyons l'intérêt de rejoindre des associations et des partenariats pour étendre et mutualiser notre influence en tant que gérant actif. Ces organisations fournissent des informations précieuses et des opportunités de collaboration. A ce jour, Mirabaud Asset Management est signataire du CDP (anciennement connu comme Carbon Disclosure Project), une organisation internationale à but non lucratif offrant aux entreprises et aux villes une plateforme mondiale pour mesurer, gérer et partager leurs données environnementales liées au changement climatique, à l'eau et à la déforestation.

Mirabaud Asset Management soutient la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD) et collabore étroitement avec des initiatives telles que la Transition Pathway Initiative et Climate Action 100+. Par ailleurs, Mirabaud Asset Management a aussi rejoint la Net Zero Asset Managers initiative en Janvier 2022. Cet engagement est présenté dans la section 5.2.4.1.

Le Groupe Mirabaud s'engage également dans des initiatives qui vont au-delà du monde de l'investissement. Depuis 2011, Mirabaud Asset Management est partenaire de l'organisation internationale Interpeace et lui reverse une partie des commissions de gestion générées par certains fonds, afin de l'aider à mener à bien son action. Créée par les Nations Unies en 1994, Interpeace soutient et accompagne des initiatives qui visent à créer des conditions de paix durable dans le monde. Finalement, le Groupe Mirabaud a signé un partenariat en 2018 avec l'organisation Best for Geneva qui propose de former, équiper et célébrer toutes les entreprises de l'écosystème du Canton de Genève qui souhaitent s'inscrire dans un modèle économique stable et durable. L'organisation agit comme un levier pour valoriser des emplois de qualité et renforcer les liens avec la collectivité, tout en préservant l'environnement.

2 Moyens internes déployés par l'entité

2.1. Description des ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement

2.1.1. Ressources dédiées à la recherche et analyse ESG : Département ISR

Ce département supervise toutes les activités relatives à l'investissement durable et responsable et met en œuvre la stratégie ISR en collaboration avec d'autres responsables d'investissement dans les différentes classes d'actifs telles que les actions cotées, obligations, convertibles et actifs non-cotés. L'objectif est d'intégrer les enjeux de durabilité à tous les niveaux du processus d'investissement.

L'équipe ISR est, d'une part, dédiée à la recherche interne et d'autre part, chargée de renforcer continuellement la stratégie ISR de Mirabaud Asset Management. Lors de la mise en œuvre et de l'exécution de nos approches ISR dans nos différentes activités, les spécialistes ISR travaillent main dans la main avec les équipes d'investissement. L'objectif de cette collaboration est double : s'assurer que la mise en œuvre de notre approche ISR est adaptée aux besoins et spécificités de nos produits et services ainsi que de garantir la pleine appropriation et l'adhésion de nos gérants à nos approches ISR.

En plus de l'équipe ISR, l'équipe des actions mondiales dispose d'un analyste ESG dédié, qui soutient ses activités quotidiennes d'analyse ESG. Il agit en étroite collaboration avec le département ISR.

2.1.2. Fournisseurs de données et prestataires externes

L'équipe ISR interne de Mirabaud Asset Management est dédiée à l'analyse ESG et accompagne les gérants dans l'analyse et recherche extra-financière. Afin de compléter, appuyer le travail et l'expertise de cette équipe, nous faisons appel à des fournisseurs de données de premier plan. En accédant à la recherche ESG de fournisseurs tiers, nous sommes en mesure de nous concentrer sur de vastes ensembles de données quantitatives et qualitatives.

Nous estimons qu'il est judicieux d'utiliser la recherche des fournisseurs externes, en complément de notre recherche interne, pour optimiser l'intégration des critères ESG à tous les niveaux du processus d'investissement. En effet, les données quantitatives fournies par les fournisseurs nous aident par exemple à affiner notre sélection initiale et à établir nos listes d'exclusion. Nous combinons la recherche ESG externe avec la recherche interne en vue d'éclairer nos décisions et apportons, quand nécessaire, des ajustements aux notations (sélection des questions ESG importantes, pondération des indicateurs) afin de refléter notre propre vision sur un émetteur d'action ou d'obligation.

Nos fournisseurs de données extra-financières

	Données fournies
Sustainalytics	Notation ESG émetteurs Données sectorielles Données sur les controverses
Inrate	Notation ESG émetteurs suisses
FTSE Russel – Beyond Ratings	Notation ESG pays
S&P Global	Expertise environnementale Expertise climat – Risques de Transition et Physiques Données SFDR et Taxonomie
CDP	Réponses des émetteurs aux questionnaires « carbon », « water » et « forest »
Institutional Shareholder Services (ISS)	Recommandations de vote et analyse

2.2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

2.2.1. Formation interne

Mirabaud Asset Management peut mieux servir ses clients si son personnel comprend et appréhende les thèmes de la gestion responsable et de l'ISR. Notre équipe ISR facilite donc les formations à l'ensemble des collaborateurs sur différents sujets liés aux enjeux ESG.

Nous continuons à investir du temps dans la formation des collaborateurs sur les sujets ESG par le biais de sessions de partage des connaissances. Au cours de l'année écoulée, nous avons continué à organiser des sessions de formation en ligne pour les professionnels internes et les équipes de service à la clientèle du monde entier sur l'importance des efforts d'engagement. Sur l'année 2022, une vingtaine de formations ESG avec les équipes d'investissement et de vente afin d'informer les équipes en contact avec la clientèle des dernières améliorations apportées à nos processus ESG ou aux résultats de l'engagement.

Nous offrons également des formations formelles (et ad hoc) sur l'ESG à nos équipes d'investissements. Notre équipe ISR a des interactions quotidiennes avec les gestionnaires de fonds et les analystes, où elle discute d'exemples pratiques et d'études de cas d'intégration ESG et d'engagement en matière de durabilité. Alors que les équipes d'investissement sont responsables des engagements auprès des entreprises, l'équipe ISR dirige certains de ses

engagements contribuant à identifier et à mettre en évidence les enjeux ESG et Climat à privilégier.

Nous adressons, régulièrement, une lettre d'information ESG à tous les collaborateurs du groupe, dans laquelle nous communiquons sur les tendances en matière d'investissement responsable, les pratiques dans l'ensemble de l'entreprise et des études de cas pratiques d'engagements et ou d'analyses. Parmi les sujets traités au cours de l'année de référence, nous avons abordé les développements relatifs aux réglementations ESG, les enjeux climatiques, nos engagements NZAM ainsi que les évolutions de nos pratiques d'engagement et actionnariat responsable.

Il est important de noter que nous établissons un lien entre les tendances ESG et nos fonds, afin de sensibiliser nos collègues aux implications des développements en matière de durabilité au sein de nos produits d'investissement.

2.2.2. Ressources humaines

Notre département des ressources humaines a formellement introduit, dans le formulaire d'évaluation annuelle des employés, et ce depuis 2021, une section sur la façon dont les employés de MAM prennent des mesures pour améliorer leurs pratiques responsables, conformément aux réglementations applicables, y compris le SFDR. L'évaluation actualisée demande aux employés comment ils prennent en compte et atténuent les risques ESG, ainsi que les aspects environnementaux et sociaux, afin de contribuer à une société plus durable. Mirabaud Asset Management sponsorise également des formations qualifiantes sur l'ISR et le développement durable (CFA ESG Institute,...).

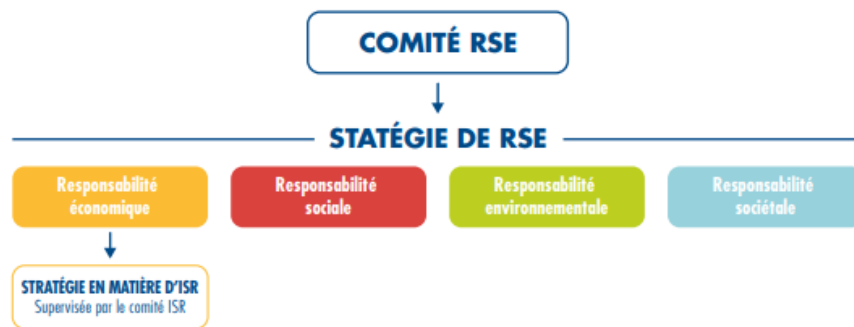
3 Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

3.1 Gouvernance

Chez Mirabaud Asset Management, il existe différents comités qui assurent l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement.

Comité RSE : Le comité RSE supervise la mise en œuvre et le suivi de la stratégie RSE du Groupe Mirabaud. Ce comité, où siègent trois des quatre associés gérants de Mirabaud, est également composé des responsables des départements ISR des différentes verticales du groupe, dont Mirabaud Asset Management.

Comité ISR : La responsabilité concernant l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de cette politique relève du comité ISR de Mirabaud, sous la supervision du comité RSE. Ce comité spécialisé dans l'ISR tient compte de la complexité et des spécificités de chaque ligne de métier et veille à ce que les approches en matière d'ISR restent coordonnées au sein de chacune d'entre-elles.



Réunions de coordination ESG : Les réunions de coordination ESG ont un rôle spécifique de soutien aux activités ISR. Ces réunions sont une ressource propre à Mirabaud Asset Management et sont animées par des représentants de la direction générale et des chefs de service, notamment ISR, juridique et conformité, marketing et reporting. Les principales responsabilités sont de faciliter la communication entre les équipes et les départements de MAM, dans le but d'améliorer les activités. Les sujets relatifs à l'ESG se diffusent bien au-delà du département ISR. Aussi, il s'agit de s'assurer que ce sujet soit bien appréhendé et coordonné par tous les départements concernés (cités ci-dessus).

3.2 Informations quant à l'adaptation des politiques de rémunération

Les entités de Mirabaud Asset Management ont mis en œuvre des politiques de rémunération proportionnelles à la taille, à la nature et à la complexité de l'entité spécifique et ont mis à jour ces politiques en intégrant les facteurs ESG.

Ces entités appliquent une politique de rémunération basée sur les principes pertinents, entre autres, imposés par la réglementation applicable où la composante variable de la rémunération est basée sur la réalisation d'objectifs individuels et dans certains cas, d'objectifs collectifs. Les objectifs et obligations comprennent, entre autres, l'intégration et l'atténuation appropriées du risque de durabilité dans le cadre des activités de Mirabaud Asset Management.

4 Stratégie d'engagement et politique de vote

Notre expérience en tant que gérants d'actifs et notre expertise en matière de classes d'actifs et de recherche ESG sont les fondements de notre philosophie d'investissement. En tant que gérants des actifs de nos clients, nous souhaitons utiliser notre influence de façon active et engager un dialogue avec les entreprises sur les enjeux ESG afin de préserver et faire fructifier la valeur de nos actifs. Ce dialogue améliore également notre compréhension de la durabilité d'une entreprise, ce dont nous valorisons dans nos processus d'investissement.

4.1 Exercice des droits de vote

En tant qu'actionnaires, nous avons le droit et le devoir de voter lors des assemblées générales annuelles et extraordinaires d'une société. Dans le cadre de nos activités de vote, pour les sociétés cotées, nous collaborons avec le fournisseur de services de gérance spécialisé, Institutional Shareholder Services (ISS).

ISS propose des analyses et des recommandations de vote pour les sociétés cotées dans lesquelles nous investissons. Ils fournissent des recherches et des conseils sur les votes et appliquent nos décisions de vote.

Par l'intermédiaire d'ISS, nous avons adopté des directives de vote afin de garantir que nous votons systématiquement dans le meilleur intérêt de nos clients. Dans le but d'accroître la transparence de nos activités de vote, des statistiques et informations sur nos votes sont accessibles au public [sur notre site Web](#).

L'exercice des droits de vote est un moment privilégié afin d'exiger des changements ou de bloquer des décisions que nous désapprouvons, souvent aux côtés d'autres investisseurs. Nous votons sur divers sujets tels que les niveaux de rémunération des dirigeants, la transparence et la diversité et indépendance des membres des conseils d'administration et les mesures de lutte contre le changement climatique.

Si les décisions de vote peuvent avoir un impact immédiat, l'exercice des droits de vote peut également être très efficace pour sensibiliser la direction de l'entreprise à nos opinions et influencer le comportement de l'entreprise sur les enjeux ESG.

Nous considérons l'actionnariat actif, c'est-à-dire la combinaison de l'exercice des droits de vote et des activités de dialogue et engagement, comme une approche essentielle et pertinente pour promouvoir les bonnes pratiques en matière environnementale, sociale, de gouvernance mais également de transparence et reporting extra-financier. Les entreprises les moins vertueuses mais présentant un potentiel d'amélioration et affichant un engagement fort à améliorer leurs pratiques peuvent être des sources d'opportunités d'investissement et doivent être accompagnées.

En nous engageant et en votant en tant qu'actionnaires actifs et responsables, nous pouvons contribuer à améliorer les standards des différents secteurs et encourager les bonnes pratiques à travers nos investissements.

4.2 Dialogue et engagement

Nous utilisons l'engagement auprès de la direction des entreprises pour améliorer les standards et influencer les pratiques extra-financières des entreprises. L'engagement se traduit par l'utilisation de notre influence en tant que fournisseurs de capitaux (actionnaires et détenteurs d'obligations) pour encourager les entreprises à agir de manière responsable. Notre approche d'engagement est formalisée par [notre politique d'engagement](#).

Nos types d'engagement et nos objectifs sont les suivants :

- **Comprendre les risques associés à nos investissements, y compris ceux liés aux facteurs ESG** : Un dialogue informé et régulier, à travers lequel les équipes d'investissement analysent la politique RSE d'une entreprise et identifient leur exposition aux risques et opportunités ESG. Ce dialogue permet aux équipes d'acquérir une compréhension plus approfondie et plus exhaustive des différentes entreprises. Cet exercice d'engagement, constructif à long terme, fournit aux équipes d'investissement un retour précieux et un complément d'informations nécessaires sur les enjeux financiers et extra-financiers.

- **Aborder les enjeux ESG matériels** : Nous pensons que le dialogue et l'engagement en faveur de l'adoption de meilleures pratiques sur les enjeux ESG matériels peuvent profiter aux entreprises, à nos clients et ainsi qu'aux défis de la durabilité. Les équipes d'investissement identifient et discutent avec la direction de l'entreprise des enjeux ESG importants sur lesquels elle nous semble être en retard. Lorsqu'elles identifient les principaux enjeux ESG d'une entreprise, les équipes d'investissement peuvent recueillir les commentaires et les conseils de l'équipe ISR.

- **Participer à des initiatives d'engagement collaboratif** : Engagements dont l'objectif est de mettre en œuvre un changement et de façon collective à l'échelle de l'industrie sur une certaine période. Nous participons à des initiatives d'engagement collaboratif, qui visent à atténuer les risques d'investissement, à améliorer les pratiques (Climate Action 100+) et à inciter à une meilleure transparence (CDP).

Par ailleurs, le [Stewardship Report](#) publié annuellement par Mirabaud Asset Management présente notre politique et stratégie d'actionnariat actif (vote et engagement) afin d'assurer une allocation responsable ainsi qu'une création de valeur à long-terme. Ce rapport reprend, entre autres, le bilan de la stratégie d'engagement ainsi que de la politique de vote mises en œuvre.

5 Politique climat

5.1 Gestion des risques liés au climat

5.1.1 Mesure de l'empreinte carbone de nos portefeuilles

La première dimension de notre politique concerne les indicateurs historiques et instantanés. Pour une large majorité de nos fonds d'investissement OPCVM publics, nous évaluons et surveillons la tendance de l'empreinte carbone du portefeuille et des indices de référence en vigueur. Nous suivons les mesures recommandées par la Task Force on Climate-Related Financial Disclosure (TCFD ou Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques) et mesurons l'intensité carbone de nos portefeuilles à l'aide de deux méthodes différentes, notamment:

- **Ratio moyen ramené au chiffre d'affaires (C/R):** Division des tCO₂e par le chiffre d'affaires annuel;
- **Intensité carbone moyenne pondérée (WACI):** Addition du produit du poids de chaque actif composant le portefeuille et l'intensité carbone de l'entreprise.

Cet exercice nous permet de mesurer l'intensité, d'identifier les sources principales du risque carbone et de prendre en compte ce risque dans nos choix d'investissement pour optimiser la gestion du risque lié aux actifs à forte intensité carbone. Cependant, nous considérons que ces données ne représentent qu'une image instantanée des émissions actuelles et ne sont pas prévisionnelles. Elles nous donnent des informations sur les forts émetteurs de carbone actuels, mais non sur ceux qui, demain, fourniront des solutions bas carbone.

Ci-après sont présentées les empreintes carbone ainsi que les intensités pour les fonds obligations convertibles gérés par Mirabaud Asset Management (France), à savoir Mirabaud – Sustainable Convertibles Global (MSCG), Mirabaud – Convertible Bonds Europe (MCBE) et Mirabaud – Discovery Convertibles Global (MDCG).

	Carbon Apportioned by Scope (Scope 1 + 2)	Weighted Average Carbon Intensity (WACI)
Obligations Convertibles¹	56,604.89	148.19

Source: Mirabaud Asset Management, S&P Trucost Limited © Trucost 2022

¹ Sustainable Convertibles Global (MSCG), Mirabaud – Convertible Bonds Europe (MCBE) et Mirabaud – Discovery Convertibles Global (MDCG).

5.1.2 Risques prospectifs de transition et physiques liés au changement climatique

Nous considérons les risques futurs liés au changement climatique comme un risque financier important pour nos investissements. Les risques de transition et physiques qui en découlent sont nombreux et présents non seulement dans les principaux secteurs à forte émission, tels que l'énergie, les services publics et les transports, mais également tout au long de la chaîne d'approvisionnement, au niveau des fournisseurs de services financiers et des infrastructures.

La TCFD classe les risques liés au climat en deux grandes catégories : les risques liés à la transition vers une économie bas carbone et les risques liés aux impacts physiques du changement climatique.

- **Les risques de transition** : Ces risques découlent de l'augmentation des prix du carbone, de la stricte réglementation en matière de réduction des émissions, des transformations technologiques et de la demande. Les secteurs et pays présentant la plus haute intensité carbone sont les plus exposés à ces risques.
- **Les risques physiques** : Ces risques se présenteraient également en raison d'une augmentation continue des températures et des cas de conditions météorologiques extrêmes. Les risques physiques peuvent entraîner des dommages aux infrastructures, des perturbations sur la fertilité des sols et le rendement des terres agricoles, le déplacement des réfugiés dits « climatiques » et des risques opérationnels dans la chaîne d'approvisionnement.

Nous sommes convaincus qu'une bonne gestion des risques relatif au climat peut garantir de meilleures performances sur le long terme. Nous devons absolument évaluer les répercussions financières des risques climatiques dans toutes les classes d'actifs et rendre nos portefeuilles plus résilients face à ces risques.

5.2 Focus sur l'Alignement aux objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique

Mirabaud Asset Management a toujours porté un intérêt aux enjeux liés à la durabilité en général et au climat en particulier. Dès lors, la stratégie et approche climat n'a cessé de se renforcer pour tenir compte des risques et opportunités associés à la transition bas carbone.

Notre politique concernant la transition bas carbone se décline en trois principaux axes :

- Politique d'exclusion liée au climat
- Investissement dans les solutions climats ou entreprises habilitantes
- Engager activement autour du climat

5.2.1. Politique d'exclusion liée au climat

Aujourd'hui, le charbon fournit plus d'un tiers (40%) de la production mondiale d'électricité et joue un rôle crucial dans des industries telles que le fer et l'acier. C'est de loin la source d'énergie la plus intensive en carbone et elle génère des niveaux élevés d'émissions de gaz à effet de serre. La décarbonisation pour atteindre l'alignement net zéro d'ici 2050 et l'objectif intermédiaire de

réduction de 50 % des émissions d'ici 2030 nécessite une élimination rapide et complète du charbon thermique.

Alors que le monde s'engage dans un processus d'élimination progressive des combustibles fossiles dans le but de limiter le réchauffement climatique, le charbon est en train de devenir un actif échoué, c'est-à-dire un actif qui pourrait subir une perte de valeur soudaine en cas de changement de la législation, des réglementations environnementales. Les réserves de charbon identifiées ne peuvent pas toutes être utilisées si les gouvernements veulent limiter le réchauffement climatique à 2°C.

Divers rapports de recherche (de l'AIE, de la Carbon Tracker Initiative, du PRI et du Stranded Assets Programme de l'Université d'Oxford, pour n'en citer que quelques-uns) ont étudié le risque de voir des actifs de combustibles fossiles se retrouver bloqués dans un scénario de forte atténuation du changement climatique. Ces rapports ont produit des estimations variables basées sur différents scénarios futurs, dont certains pourraient avoir des effets néfastes sur les portefeuilles d'investissement.

Par conséquent, Mirabaud Asset management (MAM) a décidé de se retirer et de ne plus investir dans des sociétés fortement impliquées dans l'industrie du charbon thermique.

MAM s'engage à exclure tout investissement dans les entreprises directement impliquées dans l'industrie du charbon thermique qui tirent 10%² ou plus de leurs revenus de l'extraction du charbon thermique (entreprises minières).

Par ailleurs, nous nous concentrons sur le développement des dépenses en capital et des nouveaux projets en mettant l'accent sur l'accroissement des investissements dans le charbon thermique. Bien que nous n'excluons pas les sociétés produisant de l'électricité et que nous les encourageons à adopter un modèle économique plus propre, nous excluons les investissements dans les sociétés développant ou lançant de nouveaux projets d'extraction de charbon thermique.

Dans le cadre de l'obtention du label belge par le fonds Mirabaud – Sustainable Convertible Global, la politique d'exclusion a été renforcée pour ce fonds, notamment pour tenir compte de façon plus prononcée des exclusions relatives au pétrole et gaz conventionnels et non-conventionnels ainsi qu'à la production d'énergie à partir du charbon et nucléaire. Les détails et seuils établis pour ces restrictions sont détaillés dans le [Code de Transparence](#) des fonds d'obligations convertibles.

5.2.2. Investir dans la transition vers une économie bas carbone

Notre stratégie vis-à-vis du changement climatique favorise davantage la transition vers une économie bas carbone sur le long terme plutôt que les investissements bas carbone actuellement. En d'autres termes, nous privilégions les entreprises et les acteurs qui s'engagent fortement dans la réduction et la neutralité des émissions carbone sur le long terme, en respectant un budget carbone conforme aux accords de Paris, afin de limiter l'augmentation de la température mondiale à un maximum de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels.

² Ce seuil sera revu à la baisse en 2023

Ces sociétés opèrent dans des secteurs à forte intensité carbone et responsables de 80% des émissions mondiales : services publics, énergie, industrie, matériaux, etc. Bien que ces secteurs soient aujourd'hui problématiques, nous cherchons à identifier, au sein de chaque secteur, les entreprises leaders qui se sont engagées dans la décarbonisation, la réduction significative de leurs émissions carbone et de leur impact environnemental sur le long terme. Peu importe le secteur d'appartenance, ce sont des entreprises qui intègrent le développement durable à leurs modèles d'affaire et qui se sont fixées des objectifs ambitieux. Nous pensons que ces entreprises seront clés pour une transition vers un monde bas carbone.

En tant qu'investisseur engagé, nous choisissons sciemment d'investir dans des sociétés souhaitant faire la différence et accompagner cette transition vers la neutralité carbone. Notre objectif est de nous appuyer sur les principaux fournisseurs de données et sur les normes environnementales afin d'évaluer la dynamique de changement dans la manière dont les entreprises du monde entier parviennent à réduire leurs émissions.

Par ailleurs, nous encourageons les investissements dans des activités « habilitantes » (*enabling*) dans le sens où elles facilitent la transition bas carbone en permettant à d'autres activités qu'elles-mêmes de transformer leur modèle d'affaires, de changer ou optimiser des processus de productions de façon à s'aligner avec les objectifs de Paris.

5.2.3. Un cadre d'engagement rigoureux

Afin de rendre possible et effective la transition vers une économie bas carbone, nous devons nous concentrer sur des stratégies et des solutions qui prévoient à la fois une atténuation des risques climatiques et des mesures d'adaptation dans tous les secteurs et zones géographiques. La gestion d'actifs de nos clients étant notre priorité, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire d'adopter une approche proactive, notamment via un système de *proxy voting* efficace et une collaboration stratégique avec d'autres investisseurs partageant les mêmes valeurs.

Nous nous engageons à mettre en œuvre une gestion active des actifs, consciente des problématiques climatiques, proactive et axée sur les performances et la transparence. Pour leur part, les émetteurs peuvent établir des modèles d'entreprise résilients qui tiennent compte de la transition vers une économie bas carbone, élaborer des objectifs solides en matière de climat et communiquer efficacement et de manière transparente sur le sujet.

En nous engageant de la sorte, nous visons plusieurs objectifs:

- A- Premièrement, instaurer une gouvernance climatique efficace au sein des conseils d'administration des entreprises afin de définir clairement leur responsabilité en matière de supervision des risques liés au changement climatique.
- B- Deuxièmement, œuvrer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en passant à zéro émission nette d'ici 2050 au plus tard.
- C- Enfin, nous misons sur une information plus transparente relative à l'atténuation des risques liés au changement climatique, conformément à la décision finale de la TCFD.

Nous prenons également part à des initiatives d'engagement collaboratif (via CDP [anciennement connu comme Carbon Disclosure Project] et Climate Action 100+). Conjointement avec d'autres gérants d'actifs, nous travaillons avec les entreprises sur les enjeux liés au climat en vue de les encourager à communiquer de manière plus transparente sur les risques auxquels elles sont exposées, ainsi que sur les mesures qu'elles prennent pour les atténuer.

5.2.4. Objectifs d'alignement

5.2.4.1. Adhésion à la NZAM et définition de objectifs initiaux

Engagés à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 ou plus tôt, nous avons rejoint la Net Zero Asset Managers Initiative début 2022. En tant que signataire, Mirabaud Asset Management s'engage à :

- Travailler en partenariat avec les clients détenteurs d'actifs sur les objectifs de décarbonisation 'Net Zéro' d'ici 2050
- Fixer un objectif intermédiaire pour la proportion des actifs sous gestion respectant les objectifs d'émissions nettes nulles
- Revoir ces objectifs intermédiaires au moins tous les cinq ans pour couvrir à terme 100 % des actifs sous gestion

Pour remplir ces engagements, MAM se conformera au plan d'action en dix points de NZAM³.

MAM a validé ses objectifs initiaux en janvier 2023 et s'est engagée à réduire de 54% ses émissions financées d'ici 2030 par rapport à 2021 comme année de référence. Dans le cadre de la méthodologie recommandée par le The Net Zero Investment Framework, nous nous sommes engagés sur un Objectif de Référence pour la Décarbonisation du Portefeuille (*Portfolio Decarbonisation Reference Target*) et reconnaissons également le rôle central de l'engagement dans la réalisation des objectifs de décarbonisation et de réduction des émissions à l'échelle mondiale. De plus, nous nous engageons à augmenter nos investissements dans les solutions climatiques et à soutenir les entreprises qui facilitent et œuvrent pour une transition bas carbone.

5.2.4.2 Fonds dédiés au Climat et Alignement 2°C : Mirabaud - Global Climate Bond

En juin 2021, l'équipe d'investissement obligataire a lancé le fonds Mirabaud - Global Climate Bond, un fonds global qui privilégie à la fois les obligations vertes ainsi que les obligations émises par des entreprises engagées dans la transition énergétique et l'atténuation du changement climatique, et qui ont entamé ou entament la réduction de leurs émissions pour s'aligner avec les objectifs de transition bas carbone.

Fonds Article 9 au sens de la SFDR, l'objectif de durabilité du fonds est de s'aligner aux Accords de Paris en maintenant, autant que possible, une température égale ou inférieure à 2°C à l'horizon 2030 et zéro-émissions nettes à l'horizon 2050.

³ <https://www.netzeroassetmanagers.org/>

Nous sommes convaincus qu'une approche hybride est la stratégie d'investissement optimale pour soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone. C'est pourquoi, il est également important d'inclure, au côté des obligations vertes, les obligations dites « de transition », émises par des entreprises opérant dans des secteurs à forte intensité de carbone (services publics, énergie, industrie, matériaux, compagnies aériennes), mais qui s'engagent à réduire fortement leurs émissions de carbone et leur impact environnemental au fil du temps. Les entreprises à forte intensité énergétique seront en effet un maillon essentiel de la transition vers une économie bas carbone. L'équipe d'investissement, accompagnée par l'équipe ISR, engage un dialogue avec ces entreprises à fortes émissions pour comprendre comment le changement climatique est intégré dans les stratégies commerciales des entreprises et encourager une gestion robuste et ambitieuse autour du climat.

Un cadre d'engagement dédié a ainsi été mis en place afin de formaliser les engagements avec les émetteurs autour de leurs stratégies d'alignement 2°C dans le cadre du fonds Mirabaud – Climate Bond Fund. Un [rapport d'engagement public](#) est mis à disposition des clients et investisseurs reprend les principaux faits saillants de nos engagements courant l'année 2022.

5.3 Taxonomie environnementale et combustibles fossiles

5.3.1. Exposition à la taxonomie environnementale de l'Union Européenne

Les critères d'examen d'alignement avec la taxonomie ont été développés de façon à mesurer la contribution substantielle de certaines activités à deux des six objectifs de la taxonomie environnementale, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique

Pour mesurer l'alignement de nos investissements, nous nous appuyons sur la méthodologie et estimations de S&P Trucost. Le processus de recherche de notre fournisseur de données climat S&P Global repose sur un système transparent permettant aux entreprises de vérifier leur profil de performance environnementale et de communiquer à tout moment leurs données les plus récentes. Ainsi, S&P Global cartographie les secteurs d'activités des entreprises, collecte les données et ensuite engage annuellement avec chaque entreprise afin de vérifier et mettre à jour les informations collectées. Par ailleurs, les entreprises sont invitées à se rapprocher à tout moment des analystes S&P Global afin de fournir les données les plus à jour ainsi que tout complément d'information.

Ci-après sont présentées les parts d'éligibilité à la taxonomie européenne pour les fonds obligations convertibles gérés par Mirabaud Asset Management (France), à savoir Mirabaud – Sustainable Convertibles Global (MSCG), Mirabaud – Convertible Bonds Europe (MCBE) et Mirabaud – Discovery Convertibles Global (MDCG).

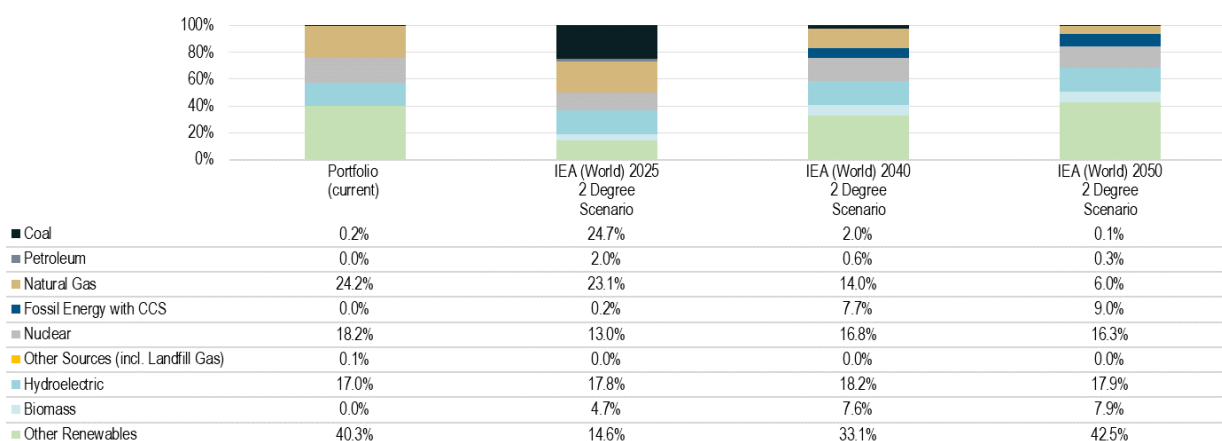
	%
Revenus Eligibles	40%

Source: Mirabaud Asset Management, S&P Trucost Limited © Trucost 2022

5.3.2. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Ci-après sont présentés les mix énergétiques des entreprises générant de l'énergie par type d'énergie (fossile ou renouvelable) et ce pour les fonds obligations convertibles gérés par Mirabaud Asset Management (France), à savoir Mirabaud – Sustainable Convertibles Global (MSCG), Mirabaud – Convertible Bonds Europe (MCBE) et Mirabaud – Discovery Convertibles Global (MDCG). Ces mix sont comparés aux Scénarios 2°C de l'Agence Internationale de l'Energie de 2025 à 2050.

Il convient de noter que les mix de production des portefeuilles sont basés uniquement sur les données de production d'énergie divulguées. Les entreprises opérant dans le secteur de l'énergie mais ne divulguant pas les unités d'énergie produites ne sont pas incluses dans ce mix. De même, certaines entreprises opérant dans des secteurs tels que l'industrie ou la consommation discrétionnaire proposent des solutions de transition énergétique. Cependant, S&P Trucost n'inclut la part verte de ces entreprises que lorsque la transparence est suffisante.



Source: Mirabaud Asset Management, S&P Trucost Limited © Trucost 2022

5.4. Intégration de la biodiversité dans l'analyse extra-financière et engagement

Dans son rapport⁴, l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services), souligne que sans mesure de préservation de la biodiversité, le taux global d'extinction des espèces s'accroîtra. Ce taux étant déjà au moins dix à cent fois plus élevé que la moyenne des 10 derniers millions d'années.

⁴ IPBES (2019), Global assessment report of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, Brondizio, E. S., Settele, J., Díaz, S., Ngo, H. T. (eds). IPBES secretariat, Bonn, Germany, ISBN: 978-3-947851-20-

La biodiversité et le changement climatique sont hautement interconnectés. Protéger et restaurer les écosystèmes contribuera considérablement aux objectifs d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. De même, le changement climatique est une des principales causes de la perte de biodiversité et de détérioration des écosystèmes. Compte tenu de ce double processus, il s'avère primordial d'aborder le sujet de la transition vers une économie bas carbone et la préservation de la biodiversité en simultanément, à travers des politiques holistiques, et non en silos.

En ce sens, la biodiversité fait partie intégrante des notations ESG exploitées par Mirabaud Asset Management, de nos analyses effectuées en interne ainsi que lors des échanges réguliers avec les entreprises détenues dans nos portefeuilles. L'usage des sols, la surexploitation des ressources, les déchets dangereux, la proximité des sites naturels protégés par l'UNESCO sont autant de sujets analysés et abordés dépendamment de leur matérialité compte tenu de l'activité de l'entreprise en question.

De même, en incitant les entreprises à réduire leurs émissions, leurs impacts négatifs sur l'environnement et à s'aligner sur des trajectoires compatibles avec les objectifs de transition bas-carbone. Dans le cadre de la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), les incidences négatives en matière de durabilité sont évaluées pour tous nos fonds Article 8 et Article 9. Pour ce faire, Mirabaud Asset Management monitorise et reporte sur un ensemble de PAI. Les **PAI** (Principal Adverse Impacts, appelées **principales incidences négatives** en français), constituent un ensemble d'indicateurs détaillés permettant d'évaluer les incidences négatives en matière de durabilité.

Parmi ces indicateurs, figure le PAI 7 - Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité. A travers cet indicateur, est calculée la part des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.

De plus, nous prenons en compte cet indicateur, ainsi que la qualité des programmes liés à la biodiversité, dans le cadre du filtre Do No Significant Harm (DNSH)⁵ pour les fonds UCITS classés en tant qu'Article 9, ainsi que pour les fonds UCITS classés en tant qu'Article 8 qui s'engagent à avoir une part minimale d'investissements durables dans le cadre de leur processus d'investissement.

Mirabaud Asset Management continue la réflexion sur l'intégration des risques liés à la biodiversité et capital naturel. Un état d'avancement sera fourni lors du prochain cycle de reporting.

⁵ Principe provenant des règlements SFDR et Taxonomie, impliquant de ne pas causer de préjudice significatif aux autres objectifs environnementaux ou sociaux lorsqu'un investisseur s'engage à respecter un des six objectifs environnementaux de la Taxonomie ou lorsqu'un investisseur s'engage à respecter un objectif d'investissement durable au titre de SFDR.

6. Intégration des critères ESG dans la gestion des risques

L'équipe de risque a mis en place des restrictions d'investissement en utilisant les fonctions pré-négociation et post-transaction de nos systèmes de trading. De plus, elle tient des revues de portefeuille périodiques avec les gérants pour discuter des analyses de scénarii et des tests de résistance.

Le système interne de risque de Mirabaud Asset Management contrôle en permanence l'intégralité des positions des portefeuilles (fonds et mandats) par rapport à leurs critères ESG spécifiques. Un comité des risques veille à ce que les alertes et violations relatives aux considérations ESG soient monitorées et signalées.

Disclaimer :

Le présent document a un caractère réglementaire. Les informations présentées dans ce document ont été élaborées par Mirabaud Asset Management à partir de sources réputées fiables.

Les Informations s'appuient, inter alia, sur des données disponibles auprès de différentes sources à un moment donné, qui peuvent donc varier à tout moment. La précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude des informations fournies dans ce document ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été établies à partir de sources réputées fiables. Mirabaud Asset Management ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base d'une information contenue dans ce document ainsi que de toute omission, erreur ou inexactitude ou mauvaise interprétation qui figurera(en)t dans ledit document. Aucune responsabilité ne saurait être engagée pour toute erreur matérielle ou typographique qui pourrait apparaître au sein des Informations.

Les informations ne constituent pas une offre de services ou de produits ni une sollicitation commerciale de quelque nature que ce soit, ni une recommandation ou un conseil d'une quelconque nature. Mirabaud Asset management ne saurait engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans ce document.